

LE PASS THELLE BUS :
LE TRANSPORT A LA DEMANDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE (OISE)

Communauté de Communes du Pays de Thelle

7, avenue de l'Europe
60 530 Neuilly en Thelle

☎ : 03.44.26.99.50

Fax : 03.44.26.99.77

www.cc-paysdethelle.fr

pays.de.thelle@wanadoo.fr

PRESENTATION

La réalité du besoin de transport en commun de la population n'est plus à démontrer. En revanche, les réponses sont difficiles à apporter tant la demande prend des formes variées (Déplacements ponctuels à toutes heures, déplacements réguliers domicile-travail en particulier rabattement sur les gares SNCF déplacements ponctuels ou réguliers vers des équipements publics en particulier scolaires ou sportifs) sans cohérence entre elles.

C'est dans le but de répondre à l'ensemble de ces exigences que la Communauté de Commune du Pays de Thelle, suite à des études déterminant les caractéristiques de déplacement de ses habitants, a mis en place Le Transport à la Demande depuis le 3 février 2003.

CONTEXTE

LE TERRITOIRE :

La Communauté de Communes du Pays de Thelle (CCPT) regroupe 36 communes pour une population de 43 147 habitants, dont une part importante est constituée par la commune de Chambly, située à l'extrémité Sud de la CCPT, qui rassemble à elle seule 9 138 habitants, soit plus de 20 % de la population totale

Ce territoire est sous l'influence de Paris au sud et de l'agglomération beauvaisienne au nord. La plupart des problématiques relèvent du domaine des transports, d'offres d'emplois, de pression foncière, d'accès aux grands équipements et services. De surcroît, l'arrivée de populations franciliennes qui trouvent là un cadre de vie de qualité, occasionne une croissance démographique importante à laquelle il est nécessaire de répondre en termes de services et d'équipements.

La CCPT appartient au Pays de Thelle est en interterritoire avec les Communautés de communes du Vexin-Thelle et des Sablons (94 communes et 3 Communautés de communes) avec 93 268 habitants. Aux limites de trois régions (Ile-de-France, Haute-Normandie et Picardie), avec des apports très importants de populations nouvelles. Les influences régionales nord/sud sont accentuées par des réseaux routiers et ferroviaires qui traversent le territoire selon ce même axe et rendent complexes un fonctionnement et une irrigation interne du territoire.

LE PROCESSUS DE CREATION DE LA STRUCTURE

La Communauté de communes du Pays de Thelle a créé, depuis le 3 février 2003, un service de transport à la demande à destination des gares et des bourgs centres pour faciliter les déplacements de la population.

FONCTIONNEMENT

Qui porte la structure

La Communauté de Commune du Pays de Thelle porte l'opération « *Pass Thelle Bus* » : *Transport à la Demande*.

Les partenaires

Les partenaires de l'opération *Pass Thelle Bus* sont la **Communauté de Communes** du Pays de Thelle, le **Conseil Régional** de Picardie et le **Conseil Général** de l'Oise.

L'organisation du réseau de partenaires

La Communauté de communes a mis en place un service de transport à la demande à destination des gares et des bourgs centres présents sur le territoire mais également situés en proche périphérie car représentant un attrait pour les habitants du Pays de Thelle (Beauvais, Méru et Mouy).

L'accès aux gares s'effectue entre 6h00-9h00 et 18h00-20h00 du lundi au vendredi, le Pass Thelle Bus dessert tous les trains sur ces plages horaires. La prise en charge s'effectue à un point central dans chaque communes et hameaux de la Communauté de communes.

L'accès aux bourgs centres s'effectue entre 9h00-12h30 et 13h30-18h00 du lundi au vendredi et le samedi pour Chambly avec une prise en charge au domicile de l'utilisateur. Chaque bourg centre est équipé d'un point d'arrêt matérialisé.

Le service est réalisé par un transporteur, prestataire de service, qui met à disposition du Pass Thelle Bus 4 minicars de 14 à 17 places identifiés aux couleurs de la Communauté de communes.

Il fonctionne grâce à la centrale de réservation et d'information de l'Oise, OPTIO, qui offre des renseignements sur l'ensemble des moyens de déplacements dans le département de l'Oise et enregistre également les demandes de déplacements du Pass Thelle Bus. Un véhicule se déplace à partir d'une réservation.

La centrale OPTIO fonctionne de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi jusqu'à 12h00. Les réservations doivent être passées au plus tard la veille avant 17h30. L'opérateur indique immédiatement l'horaire de passage et rappelle en cas de modification si d'autres habitants font une demande. Les voyages peuvent être réservés un mois à l'avance.

Afin de faciliter les correspondances entre le Pass Thelle bus et les trains, une charte de coordination intermodale a été élaborée et signée par l'ensemble des acteurs concernés, à savoir, le Conseil Régional de Picardie, Le Conseil Général de l'Oise, la Communauté de communes du Pays de Thelle, la SNCF, le transporteur et l'association des transporteurs de l'Oise.

Le transporteur est informé via fax et SMS de tous retards de trains ce qui offre une souplesse importante au Pass Thelle Bus et garantit à la clientèle une prise en charge même tardive en gare.

BUDGET ET RESSOURCES

Budget de fonctionnement de l'opération	361 000,00 €
Principales ressources de l'opération	
<i>Région Picardie</i>	235 230,00 €
<i>Conseil Régional de Picardie</i> <i>Conseil Général de l'Oise</i>	OPTIO
<i>Communauté de communes</i>	120 990,00 €

La tarification est unique quelque soit la zone géographique desservie (2,5 € l'unité, 4 € aller-retour, 15 € le carnet de 10 tickets et 50 € l'abonnement mensuel). Les titres de transport s'achètent auprès des conducteurs des véhicules et à la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

Le numéro de réservation est un n°Azur [prix d'un appel local], de la centrale d'information et de réservation du département.

PERSONNEL

La Communauté de Communes emploie un agent à 3/5^{ème} de temps sur cette mission. Cet « animateur transport » est à la disposition des utilisateurs, pour écouter leurs remarques et propositions. Ces dernières sont soumises aux élus qui étudient la mise en œuvre de diverses améliorations du service.

RESULTAT ET EVALUATION

De 2003 à 2004, la fréquentation est passée de 1234 à 6634 passagers, soit une augmentation de 537,60%. Aujourd'hui se sont plus de 11000 utilisateurs qui se sont laissés séduire par le Pass Thelle Bus.

Cette augmentation significative résulte de l'attention particulière portée par la Communauté de communes du Pays de Thelle aux souhaits exprimés au cours des réunions d'information. Cette attention permanente a conduit à améliorer le système en lui apportant davantage de souplesse.

Ainsi l'offre a été étendue à la desserte de Beauvais pour 26 communes du territoire et à celle deux zones d'activités facilitant l'accessibilité vers des commerces spécialisés tels que l'habillement, le bricolage...

PERSPECTIVES

L'objectif est notamment d'offrir un accès vers des commerces spécialisés non présents dans les centres ville des Communes du territoire (habillement, bricolage...)